



Ville de Revel

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Rapport annuel du délégataire de service public de distribution de gaz naturel – exercice 2025**

**N° 019.06.2026**

**Rapporteur :**  
**Franck MAUREL**

L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 11 juin 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de pouvoirs : 4
- Votants pouvoirs compris : 29

#### Présents

Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2<sup>e</sup> adjoint, Myriam DUPIAS, 3<sup>e</sup> adjointe, Franck MAUREL, 4<sup>e</sup> adjoint, Marjorie CAUSSE, 5<sup>e</sup> adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6<sup>e</sup> adjoint, Christophe TONON, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain SARTORI, Thierry FRÈDE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Frédéric GALINIÉ, Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Fanny PARIS, Amandine FAUGÈRE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Olivier PICARD, Philippe RICALENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

#### Absents excusés

Édith LESTARPÉ a donné procuration à Marjorie CAUSSE  
Thierry DUMAS a donné procuration à Jérôme GARCIA  
Jean-Luc MALINGE a donné procuration à Eric MALDONADO  
Valérie MAUGARD a donné procuration à Alain SARTORI

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

L'entreprise GRDF est délégataire du service de distribution de gaz naturel sur la commune depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018 pour une durée de 30 ans et a transmis son rapport d'activité de l'exercice 2025 le 29 mai 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260622-019062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026  
Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Les dispositions de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales stipulent que, dès communication à la commune par le délégataire du rapport retraçant les opérations afférentes à une délégation de service public, son examen est mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal qui en prend acte.

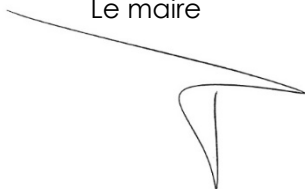
Ce rapport est tenu à votre disposition auprès de la direction générale.

Après présentation et sur proposition de monsieur Franck MAUREL, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2025 sur l'exécution de la délégation de service public du service de distribution de gaz naturel.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 19 juin 2026

Le maire

A stylized signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small loop.

Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance

A stylized signature in blue ink, featuring a large initial 'A' and a long horizontal stroke.

Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260622-019062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026  
Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation